

De: APST37 <contact@sarbacane.apst37.fr>
Envoyé: mercredi 28 octobre 2020 10:37
À: TESSIER Christèle
Objet: Actualités COVID-19

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Actualités COVID-19

28 octobre 2020

COVID-19



Personnes vulnérables : retour à des critères plus étendus

Qui sont les personnes
vulnérables ?

Un salarié peut-il continuer à
bénéficier du chômage partiel ou
doit-il reprendre le travail ?

Les salariés présentant un risque
de développer une forme grave
d'infection au virus de Covid-19
sont à nouveau ceux précisés
dans le décret du 5 mai 2020 :

« Contact Covid » : le circuit de traçage des «patients 0» et de leurs cas contact évolue

"Tester, Alerter, Protéger"

=> pour les personnes positives à
la Covid-19 (les «patients zéro»)
: l'Assurance Maladie continue de
téléphoner à ces patients afin
d'obtenir la liste de leurs contacts ;

=> pour les cas contact :
l'Assurance Maladie invite par
mail les personnes contact de

=> [liste : cliquez ici](#)



TousAntiCovid, une nouvelle application mobile pour casser les chaînes de contamination

- informer les personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 ;
- accélérer leur prise en charge, en complément de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.

Particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation physique difficile à mettre en œuvre, TousAntiCovid est téléchargeable gratuitement :

- sur [AppStore](#)
- ou sur [Google Play Store](#)

18 ans et plus détentrices d'un compte ameli à consulter leur messagerie ameli pour y trouver toutes les informations utiles :

- confirmation de leur statut de cas contact,
- règles à suivre concernant le dépistage, l'isolement ou l'arrêt de travail,
- numéro à appeler pour toute question.

Ces mails sont doublés d'une relance par SMS informant les personnes concernées qu'elles ont reçu un message => celles qui n'auraient pas consulté leur messagerie ameli.fr sont contactées par téléphone dans les 24 heures par les enquêteurs sanitaires.

www.ameli.fr

**PROTOCOLE NATIONAL
DE DÉCONFINEMENT
POUR LES ENTREPRISES
POUR ASSURER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS**

COVID-19



Protocole national pour assurer la santé et la

www.ameli.fr

sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de COVID-19

=> [mise à jour du 16 octobre 2020](#)

**APST37 - Association de Prévention de Santé au Travail d'Indre et Loire
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski - 37170 CHAMBRAY-LÈS-
TOURS
relationsadherents@apst37.fr - 02 47 37 66 76**

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)